

Autorisations Spéciales d'Absence

Article 14 du décret n° 85-397

RÉPARTITION ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CONTINGENT GLOBAL ANNUEL D'HEURES D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

POUR L'ANNÉE 2011

Contingent global annuel d'ASA article 14 : 8 608 heures

Répartition 2011 :

	Répartition	Contingent annuel d'heures
CFDT	27,98%	2 409,00
CFTC	5,51%	474,50
CGT	43,45%	3 740,50
FO	23,07%	1 986,00
Total	100,01%	8 610,00

Détermination et répartition établies par arrêté n° AR-0018-2011 du 21 février 2011.

□ □ □ □